



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-4]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES DE LOCAUX A USAGE D'ENTREPOTS DANS UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE PARIS 12E ARRONDISSEMENT

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont situés à La Plaine Saint Denis, 2 Places aux Etoiles à Saint Denis Cedex (93633), représentée par Monsieur Eduardo VALENTE, en sa qualité de Responsable du Portefeuille Immobilier Paris Sud-Est, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

2. Correspondant :

Mme Marion DEPAROIS
Chargée de Patrimoine - Nexity Property Management
MDEPAROIS@nexity.fr - T : 01 44 95 82 67 – P : 07 60 72 32 29

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti sis 65 rue Baron le Roy sur la commune de PARIS (75012) d'une surface de :

- 2 500 m² de surface d'entrepôt situé au rez-de-chaussée du bâtiment
- 699 m² d'aire d'évolution
- 55 m² de parking (soit environ 2 places de parking)

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société JUMP dont le siège est sis 3, rue du Colonel Moll à PARIS (75017)

Date d'effet de la convention d'occupation : 8 avril 2019

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr